



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Consommation
et Corporations Canada

Legal Metrology

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-T2110

APR 16 1986

NOTICE OF TEMPORARY APPROVAL

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

AVIS D'APPROBATION TEMPORAIRE

Accordée en vertu du pouvoir
statutaire du Ministre de Consommation
et Corporations à la demande de:

Interquip Supply Corporation
6050 Indian Line
Mississauga, Ontario
L4V 1G5

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Dispenser for Liquefied Propane Gas
(LPG)/Distributeur pour gaz propane
liquéfié (GPL).

Interquip Supply Corporation
Mississauga, Ontario

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

CompuReg P-RF

15 to/à 45 LPM

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures
Regulations. The following is a
summary of salient features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

This dispenser incorporates the following approved devices:

- $\frac{1}{4}$ -inch Migas propane meter, model number 74/1, with temperature sensor and test well in the vapour separator, and fitted with dual channel pulser.
- Kraus electronic computing register, MICON-100-IP, with an automatic temperature compensator (ATC) (S.WA-2056 Rev. 3).

The Kraus electronic computing register is in a cabinet that may be up to 12 feet away from the meter.

The following legend is to be permanently affixed adjacent to each volume indicator on the register, "VOLUME CORRECTED TO 15°C".

The Migas 74/1 is installed inside the equipment cabinet located under the propane storage tank.

A pressure gauge is installed on the outlet of the meter.

The propane return line required by paragraph 145(2) of the regulations shall terminate at the dispenser with a fitting to mate with the standard delivery nozzle on the dispenser and shall be readily accessible to an inspector.

Where a propane dispenser is installed with buried supply and return lines, a fitting that is readily accessible to an inspector shall be provided for connecting the vapour line of inspection equipment to the vapour line from the dispenser to the storage tank.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Ce distributeur est constitué des appareils approuvés, suivants:

- compteur Migas $\frac{1}{4}$ -pouce, modèle 74/1 pour propane, avec la sonde de température et le puit pour le thermomètre d'essais dans l'éliminateur de vapeur, et comportant un pulseur à double canal.
- l'enregistreur calculateur électronique de Kraus, MICON-100-IP, avec un compensateur automatique de température (CAT) (S.WA-2056 Rev. 3)

L'enregistreur calculateur électronique Kraus est dans un cabinet qui peut être installé jusqu'à 12 pieds du compteur.

La légende suivante doit être posée en permanence et adjacente à chaque indicateur de volume sur l'enregistreur "VOLUME CORRIGÉ A 15°C".

Le compteur Migas est installé à l'intérieur du cabinet placé sous le réservoir de stockage.

Un manomètre est installé à la sortie du compteur.

La ligne de retour du produit requise par la section 145(2) des règlements doit se terminer au distributeur, par un raccord qui peut recevoir l'ajutage régulier du distributeur et être accessible en tout temps à un inspecteur.

Lorsqu'un distributeur de propane est installé avec une ligne de suction et une ligne de retour enfouies, un raccord, accessible en tout temps, à un inspecteur doit être prévu afin de permettre la connexion de la ligne de vapeur de l'appareil d'inspection à la ligne de vapeur reliant le distributeur au réservoir de stockage.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein being under evaluation for approval in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, temporary approval for the period necessary to complete such evaluation is hereby granted pursuant to subsection 3(2) of the said Act. All devices installed for use in trade under authority of this temporary approval shall be modified as may be necessary to conform to all applicable regulations and specifications or shall be removed from service upon approval being granted or denied pursuant to subsection 3(1) of the said Act. These temporary approval terms shall be made known by the seller in writing to the purchaser prior to any sale of devices of the identified type(s).

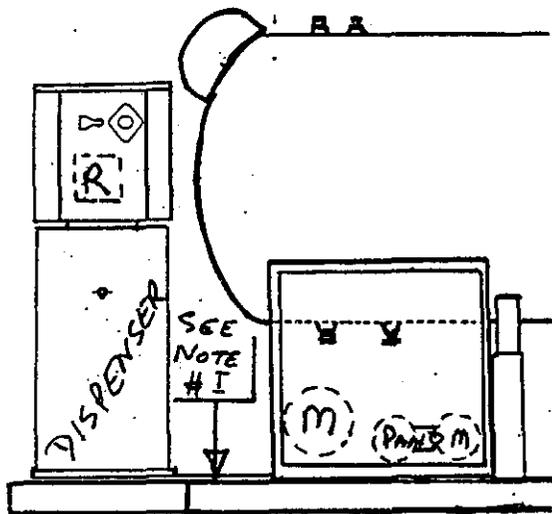
The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus faisant présentement l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation temporaire est accordée par les présentes, pour la durée de ladite évaluation, en application du paragraphe 3(2) de ladite loi. Tous les appareils installés en vertu de la présente approbation temporaire devront être modifiés comme il se doit afin de satisfaire à toutes les exigences pertinentes du Règlement et des prescriptions relatives ou devront être retirés du service si une approbation est accordée ou refusée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi. Avant de vendre tout appareil des types identifiés, le vendeur doit informer l'acheteur, par écrit, des conditions de la présente approbation temporaire.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.

SUMMARY DESCRIPTION:



Each new device is to be initially inspected and each repaired device is to be tested with propane using a pipe prover or master meter of a design acceptable to the Legal Metrology Branch.

NOTES:

- (1) Pipes and electrical conduit run above ground between the dispenser and the equipment cabinet under the tank.
- (2) Electrical conduit will contain the wires from the dual channel pulser and the ATC sensor on the meter to the electronic register.
- (3) Distance between the meter and the dispenser will be 12 feet max.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

LEGEND/Légende

- [R] Kraus computer register - electronic / Enregistreur calculateur électronique Kraus
- (M) Migas 3/4" propane meter, model 74/1 / Compteur Migas 3/4", modèle 74/1 pour propane
- (P.M.) Pump and motor / Pompe et moteur.

Chaque nouvel appareil doit être initialement inspecté et chaque appareil révisé doit être éprouvé à l'aide de propane en utilisant un tube ou un compteur étalon de type et de modèle accepté par la Direction de la Métrologie légale.

REMARQUES:

- (1) Tuyauterie et conduit électrique sont installés hors terre entre le distributeur et l'équipement dans le cabinet sous le réservoir.
- (2) Les conduits électriques contiennent le câblage du pulseur à double canal et la sonde du CAT entre l'enregistreur électronique et le compteur.
- (3) La distance entre le compteur et le distributeur sera de 12 pieds max.

Compliance with the following additional requirements is a condition of this temporary approval.

Unless its extension is authorized in writing, by the undersigned, this temporary approval shall expire two years from date of issue.

La présente approbation temporaire est accordée sous réserve de conformité aux exigences supplémentaires suivantes.

A moins que la prolongation soit autorisée, par écrit, par le soussigné, la présente approbation expire deux ans après la date d'émission.



W.R. Virtue

Chief, Legal Metrology Laboratories

Chef, Laboratoires de Métrologie légale

File Number/ Numéro de dossier:
O6953-J647

APR 16 1986